

# EXTRAIT

De *Régistre de la Société ecclésiastique de St. Michel,*  
pour l'année 1816.

**L**E vingt-et-un août mil-huit-cent-seize, en conséquence d'une Lettre circulaire du Secrétaire de la Société ecclésiastique du vingt juin même année, écrite par ordre de Monseigneur le Président, convoquant les Procureurs pour tenir le même jour leur Bureau ordinaire au presbitère du Cap St. Ignace, se sont assemblés au dit presbitère Monseigneur le Président, Messieurs Bedard, Desjardins, Vezina, Villade, Paquet, Perras, Rimbault, Maguire, Boucher et Boucherville, en présence desquels le dit Seigneur Président, après lecture du procès verbal du dernier Bureau tenu au presbitère de St. Charles six septembre mil-huit-cent-quinze, a présenté les formules de Messieurs Marchand de Sandwich, Joseph Marcou, Rivard vicaire, qui ont été acceptés comme membres.

Il a été résolu 1° Que conformément à la délibération du Bureau de mil-huit-cent-quinze, Messieurs Labadye, Tabeau et Toupin ne seront plus considérés comme membres de la Société.

2° D'après des considérations nouvelles et importantes le Bureau maintient la 3e. résolution du Bureau de 1815 quant à ce qui concerne la dépense, en référant pour la recette à la 3e. résolution de celui de 1811.

3° Qu'une somme de £ 25 soit donnée pour l'année suivante à Mr. Coyteux.

4° Que Monseigneur le Président est prié de subvenir aux besoins de Mr. Duchouquet pendant l'année prochaine.

5° Qu'une somme de £ 12 sera laissée à la disposition de Monseigneur le Président pour être employée par manière d'aumône en faveur de Mr. Gaillard prêtre.

6° Que £ 25 soient mis entre les mains de Mr. Girouard, curé de St. Hyacinthe, pour l'établissement d'une mission de Sœurs pour sa paroisse.

7° Qu'une somme de £ 58-3-3 soit appliquée à l'éducation de seminaristes Irlandois et Ecossois.

8° Que £ 50 soient appliqués à l'avancement de la bâtisse de l'église du faux-bourg St. Roch.

9° Qu'une pareille somme soit donnée au Seminaire de Nicolet.

Le trésorier a fait recette

de contributions arriérées

Pour 1816

Ce qui avec l'argent du coffre

forme la somme de

La dépense de l'année est de

de sorte qu'il reste en caisse

	£	s	d
de contributions arriérées	189	17	5
Pour 1816	233	11	5
Ce qui avec l'argent du coffre	814	10	7
forme la somme de	1237	19	5
La dépense de l'année est de	468		
de sorte qu'il reste en caisse	769	19	5

Ont été élus pour les trois années suivantes, secrétaire Mr. Chaboillez, vice-secrétaire Mr. Boucherville, trésorier Mr. Maguire, vice-trésoriers Messieurs Conefroy, Rimbault et Desjardins.

Fait et passé au dit Presbitère du Cap St. Ignace les jour et an que dessus,

(signé) ✠ J. O. EV. DE QUEBEC,

J. M. Vezina ptre. Paquet ptre. J. B. Boucher ptre. J. Bt. Perras ptre. Villade ptre.  
J. Desjardins ptre. Jn. Rimbault ptre. Ant. Bedard ptre. Thos. Maguire ptre. Ch.  
Boucherville proc. et vice-secrétaire,

Collationné au *Régistre* par moi soussigné le six septembre mil-huit-cent-seize.

*Ch. Boucherville ptre*